

COMPTE RENDU
CONSEIL SYNDICAL DU 02 décembre 2024

Etaient présents : Sury-aux-Bois : Jacques LEMERCIER (Président), Sylvie PREVOST (suppléante).
Combreux : Christian GASNIER (titulaire), Pierre BREMOND (titulaire).

Etaient absents excusés : Sury-aux-Bois : Clément DAVID (titulaire), Françoise HEBERT (suppléante).
Châtenoy : Gérard BEAUDOIN (titulaire), Christiane JACQUINOT (titulaire),
Dominique BLONDEAU (suppléant).
Combreux : Philibert de la ROCHEFOUCAULD (suppléant).

Le 02 décembre 2024 à 18 h 30, les membres du Syndicat, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Jacques LEMERCIER.

A leur arrivée, les participants émargent la feuille de présence qui leur est présentée.

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Sylvie PREVOST est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 16 JUILLET 2024

Le Président donne lecture du compte-rendu du conseil syndical du 16 juillet 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

PROBLEMATIQUE CVM

Le Président rappelle qu'une réunion concernant la problématique CVM s'est tenue le 20.11.2024 et présente un plan sur lequel figurent les différents tronçons concernés.
Le premier terrassement devrait commencer en avril 2025.
M. PETIT, Sté SAFEGE, va lancer un appel d'offres à procédure adaptée sur la plateforme AWS.
L'ouverture des plis et l'analyse des offres sont prévues en janvier 2025.

SUBVENTION AESN – MARCHÉ REALISATION NOUVELLE USINE DE TRAITEMENT

A la suite de notre demande d'aide financière en date de 07.08.2024, l'AESN nous a accordé une subvention de 253.972 €, soit un taux d'aide de 40 %.

TARIFS EAU ABONNEMENT ET CONSOMMATION

Le Président rappelle les tarifs en vigueur appliqués à partir du relevé du dernier semestre 2024.

Le Président propose aux membres du conseil de réviser ces tarifs conformément à la préconisation du schéma directeur.

Après échanges et discussions, le Conseil Syndical :

- **décide** de fixer le prix de l'abonnement à 57,80 € HT au lieu de 55,80 € HT,
- **décide** de fixer le prix de la consommation à 1,62 € HT le m3 au lieu de 1,49 € HT le m3,

REGLEMENT DE SERVICE

Le Président propose aux membres du conseil syndical de mettre en place un règlement de service précisant les conditions et les modalités suivant lesquelles est accordée la fourniture de l'eau potable du réseau de distribution publique.

Le Président en donne lecture.

Après échanges et discussions, le Conseil Syndical :

- **décide** d'approuver le règlement de service (copie annexée).
- **précise** que le présent règlement entre en vigueur à partir du 02 décembre 2024.

Votants : 4 Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCEMENTS

- Prendre contact avec les Etablissements bancaires. (Banque des Territoires et Crédit Agricole).
- Pour la TVA, prévoir un crédit relais sur 3 ans.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Gérard BEAUDOIN remplace M. Christophe AQUEVILLO à la suite de la démission de ce dernier de sa fonction de titulaire en date du 08 novembre 2024 au sein du SIAEP,
- DUP : Le pré-dossier en Préfecture est toujours en cours pour finaliser le dossier DUP.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance clôturée à 19 h 30.

Jacques LEMERCIER
Président

Sylvie PREVOST
Secrétaire